

*Disclaimer :*

*The Competition DG makes the information provided by the notifying parties in section 1.2 of Form CO available to the public in order to increase transparency. This information has been prepared by the notifying parties under their sole responsibility, and its content in no way prejudices the view the Commission may take of the planned operation. Nor can the Commission be held responsible for any incorrect or misleading information contained therein.*

## **COMP/M. 5222 - SOFINCO / BANCO POPOLARE / DUCATO / AGOS**

### **SECTION 1.2**

#### **Description of the concentration**

La concentration envisagée consiste dans le rapprochement par Sofinco S.A. et Banco Popolare Soc. Coop. de leurs filiales actives dans le secteur du crédit à la consommation en Italie, respectivement Agos S.p.A. et Ducato S.p.A.. La nouvelle entité issue de cette opération, Agos, sera contrôlée conjointement par Sofinco et Banco.

L'opération est destinée à produire ses effets sur le marché italien du crédit à la consommation. A la lumière des parts de marché détenues par les Parties, l'opération proposée n'est pas susceptible d'entraver de manière significative une concurrence effective dans le marché commun ou une partie substantielle de celui-ci, notamment du fait de la création ou du renforcement d'une position dominante.